Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_13-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

**Etaient présent(e)s :**

**AUDIERNE :** Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

**BEUZEC-CAP-SIZUN** : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

**CLEDEN-CAP-SIZUN** : Nadine KERSAUDY

**CONFORT-MEILARS :** Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

**GOULIEN :** Henri GOARDON

**MAHALON** : Raymond BETROM

**PLOGOFF :** Dominique TOULLER, Joël YVENOU

**PLOUHINEC :** Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

**PONT-CROIX :** Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

**PRIMELIN :** Bruno BUREL, Alain DONNART

**Absent(e)s** :

**AUDIERNE :** Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

**CLEDEN-CAP-SIZUN** : Muriel LE DANTEC

**MAHALON** : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

**PLOUHINEC** : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

***Assistaient également à la séance :***
*Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.*

**Nombre de membres en exercice :** 31
**Nombre de présents :** 24
**Nombre d'absents :** 7
**Nombre de procurations** : 4
**Nombre de votants** : 28

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_13-DE

# 2026-02-26-13 Renouvellement de convention de partenariat pour le réemploi avec Cap solidarité Ouest Cornouaille

Dans un contexte de transition écologique et de pression sur les ressources naturelles, les réglementations françaises et européennes se sont renforcées ces dernières années pour encourager le recours au réemploi.

Pour encourager ces pratiques sur son territoire, la collectivité peut faciliter l'installation et le fonctionnement des activités locales pour la seconde vie des produits et la réparation : soutien technique et/ou financier, accès aux gisements de dons en déchèterie, …

Depuis 2019, la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz a inscrit l'action « soutien au réemploi » dans son programme local de prévention des déchets.

L'association Cap solidarité Ouest Cornouaille, domiciliée à Plozévet, appartient au réseau national des ressourceries et participe à 4 missions sur le territoire de la CCCSPR : la collecte, la valorisation, la vente et la sensibilisation d'objets et de matériels réemployables.

Sur le constat de la participation de l'association Cap Solidarité Ouest Cornouaille aux objectifs de la CCCSPR, et de sa capacité à maintenir ce service de façon continue et régulière, le projet de convention de partenariat proposé en annexe s'établit sur :

- Un soutien financier de 7 500 € par an, pour une durée de 3 ans, dont 5 000 € pour la collecte des objets réemployables et 2 500 € pour le volet animation (visites guidées de la ressourcerie, animation scolaires et participation à des évènements grand public),
- La mise à disposition d'un accès au local du réemploi à la déchèterie de Pont Croix, et à compter de 2026, au caisson réemploi à la déchèterie de Primelin,
- Le règlement de l'adhésion annuelle à l'association Cap solidarité Ouest Cornouaille pour un montant de 48 € en 2026.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

**Approuve** le renouvellement de la convention de partenariat 2026-2028 ;
**Autorise** le Président à signer la convention et à réaliser les démarches afférentes.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

**Le Président,**

Gilles SERGENT

**Le Secrétaire de séance,**

Benoit LAURIOU

*Date de mise en ligne : le 12 mars 2026*